

**COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR**  
(ALPES MARITIMES)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MARTINEZ, doyen de l'assemblée.*

**En exercice** : 15

**Présents** : 14

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Elodie BRIENNE, Gérard LANOT, Yvonne HAMON, Jacques CHARRIER, Martine ABIBI, Dominique BOUDET, Dominique PROBST, Frédérique ROLAND, Jacques JOLY, Paul PAYET, Sandrine SALINAS, Jennifer LECABLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent ayant donné procuration** : Avit GHIBAUDO à Roger CIAIS

**Absent** :

*Il a été procédé conformément à l'article L121.14 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Martine ABIBI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**OBJET** : Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026 – Election du Maire

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après au premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Roger CIAIS, ayant obtenu la majorité absolue avec 14 (quatorze) voix, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

**AINSI FAIT ET DELIBERE** les jour, mois et an susdits.

*Nota- Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 mars 2026 et que la convocation au conseil avait été faite le 17 mars 2026.*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 mars 2026.

